



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**

GARD

Journées Méditerranéennes de l'Olivier

Règlement exposants stands payants

A renvoyer signé et accompagné du bulletin d'inscription et du paiement

- ☞ Les Journées Méditerranéennes de l'Olivier sont ouvertes aux producteurs, aux artisans des métiers d'art et de bouche ainsi qu'aux commerçants.
- ☞ L'exposant est responsable de son stand au niveau de la mise en place et de l'équipement.
- ☞ Chaque participant s'engage à rester sur le site du marché pendant toute sa durée (de **10 H à 20 H le samedi 24 mai** et de **10 H à 19 H le dimanche 25 mai**)
- ☞ Il n'est pas autorisé de sous-louer ou de partager tout ou une partie de son stand avec une tierce personne.
- ☞ Si un choix entre les producteurs s'avère indispensable (pour un bon équilibre entre les productions présentées), les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les exposants de la façon suivante :
 - Priorité aux producteurs ou artisans par rapport aux commerçants revendeurs
 - Priorité en fonction du type de produit proposé,
 - Priorité en fonction de la date de retour de la fiche d'inscription.
 - Et en dernier recours : priorité aux producteurs les plus proches de Nîmes.

A cet effet, il est nécessaire que l'inscription soit justifiée par :

- ☛ d'une **attestation producteur vendeur**,
- ☛ d'un extrait immatriculation (**D1P OU D1M**)
- ☛ du numéro de registre du commerce et des sociétés (**RCS**)

NB : aucune inscription ne sera considérée comme complète sans ce renseignement

- ☞ Les chèques de réservation de stand seront encaissés en cas de désistement non justifié de la part des participants.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Nom : **Prénom** :

Date : **Signature** :